

The background of the entire image is a photograph of a grand, classical-style building, likely a town hall or similar municipal building. A prominent clock tower rises from the roofline. In the foreground, the flag of France is visible, flying from a pole. The overall atmosphere is formal and historical.

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2026

LE GUIDE DU CANDIDAT

Sauver la Commune, Reconquérir le Territoire.

Selon les recommandations du projet Révoludroit

« Les Communes sont la France. »

L'URGENCE

★ Le gouvernement pourrait profiter d'une absence de représentation pour supprimer des communes. Nous ne pouvons abandonner nos territoires au profit d'un fédéralisme européen qui effacerait notre identité locale. La survie de la Nation commence ici.

LA MISSION

★ L'objectif est clair : reprendre le contrôle politique. Les communes organisent le tissu économique et social de la Nation. Elles sont le socle sur lequel nous devons reconstruire, dans le calme et l'organisation, un système politique légitime.

LA MOBILISATION

★ Femmes, jeunes adultes : c'est votre moment. Les élections municipales restent le dernier bastion démocratique de notre pays. C'est à partir des communes que nous nous reconquerrons le territoire. Mobilisez-vous pour représenter chaque village.

LE CADRE DU SCRUTIN

MARS 2026

L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

1^{er} TOUR
2nd TOUR

Scrutin de listes à deux tours

L'élection vise à élire les conseillers municipaux et, le cas échéant, les conseillers communautaires.

Le système de listes impose une dynamique collective dès le départ.

CALENDRIER CRITIQUE : ATTENTION DANGER



PIÈGE À ÉVITER : Ne confondez pas la date d'inscription électorale et la date de dépôt. Le retard entraîne l'irrecevabilité définitive.

ÉLIGIBILITÉ INDIVIDUELLE : ÊTES-VOUS PRÊT ?

01

ÂGE & NATIONALITÉ

Avoir 18 ans révolus au jour du scrutin.

Les ressortissants de l'Union Européenne sont éligibles (Art L.O.228-1).

02

LIEN ÉLECTORAL

Être électeur de la commune OU justifier d'un lien fiscal légitime (inscription au rôle des contributions directes).

03

STATUT JURIDIQUE

Ne pas être dans un cas d'inéligibilité ou d'incapacité prévu par la loi. Jouir de ses droits civils et politiques.

Rappel : Vous ne pouvez pas être candidat si votre inscription électorale n'est pas validée avant le 4 février.

COMPOSITION DE LA LISTE

LA RÈGLE DU NOMBRE

La liste doit comporter autant de candidats que de sièges au conseil municipal, PLUS DEUX.

**Nombre
de Sièges** + 2



**ALTERNANCE STRICTE
HOMME-FEMME**

LA RÈGLE D'EXCLUSIVITÉ

Un candidat ne peut figurer que sur une seule liste et dans une seule circonscription.

Déclaration obligatoire pour chaque tour.

ÉTAPE 1 : CONSTITUTION DU DOSSIER

À préparer avant de se rendre en Préfecture



L'ORDRE DE PRÉSENTATION

Définir le rang précis de chaque candidat sur la liste (respect de la parité).



L'ÉTAT CIVIL COMPLET

Pour chaque colistier : Nom, Prénom, Date et Lieu de naissance, Domicile, Profession.



LE CONSENTEMENT MANUSCRIT

Signature originale et mention manuscrite de consentement de chaque candidat.



LES JUSTIFICATIFS D'ÉLIGIBILITÉ

Copie de pièce d'identité et attestation d'inscription électorale (ou preuve d'attache fiscale).

ÉTAPE 2 : LE DÉPÔT EN PRÉFECTURE

LOGISTIQUE



Lieu : Préfecture ou Sous-préfecture.



Déposant : La Tête de liste ou un Mandataire (muni d'un mandat écrit).

CALENDRIER DE DÉPÔT

1^{ER} TOUR

Date limite officielle : Jeudi 26 février 2026 à 18h.

Conseil : Déposez bien avant (dès le 12 février) pour permettre des corrections.

2ND TOUR

Mardi suivant le vote (17 mars 2026) à 18h.

Modification possible uniquement en cas de fusion.

RÈGLES DE CAMPAGNE ET PIÈGES

LA PÉRIODE PRÉ-ÉLECTORALE

Elle débute 6 mois avant le scrutin. Durant cette période, la communication et le financement sont strictement encadrés.

PROPAGANDE OFFICIELLE

Respectez le code électoral pour vos affiches et tracts (taille, couleurs, mentions obligatoires).

INTERDICTIONS FORMELLES



Usage de fonds publics :

Interdiction totale d'utiliser les moyens de la collectivité (mairie) pour la campagne.



Affichage sauvage :

Uniquement sur les panneaux officiels désignés.



Dons de personnes morales :

Interdits (entreprises, associations).

EN SYNTHÈSE : VOTRE PLAN D'ACTION

- 1. S'inscrire sur les listes électorales (Avant le 4 Fév)**
- 2. Constituer l'équipe (Parité + Sièges + 2)**
- 3. Réunir les documents et signatures manuscrites**
- 4. Déposer la candidature (Viser le 12 Fév)**

*« Les élections municipales sont le dernier bastion démocratique.
Organisons-nous dans le calme et la détermination. »*

